

**Me Louis Morisset, président-directeur général de
l'Autorité des marchés financiers**

**Cercle canadien de Montréal
« L'Autorité en action pour l'intégrité du secteur financier »**

Montréal, le 13 février 2023

N.B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Allocution Louis Morisset

« L’Autorité en action pour l’intégrité du secteur financier »

Bonjour à toutes et à tous,

Ça me fait vraiment plaisir d’être avec vous aujourd’hui et je veux tout d’abord remercier les organisateurs du Cercle canadien de Montréal et particulièrement Marie-France et Pascal pour l’invitation.

Je veux vous remercier également toutes et tous pour votre présence ici ce midi... Je sais que les lundis sont des journées populaires pour le télétravail... alors ça me touche d’autant plus que vous vous soyez déplacés.

C’est une belle opportunité qui m’est offerte aujourd’hui de vous parler du rôle que joue l’Autorité, alors que l’industrie financière vit des transformations rapides et profondes, et qu’elle fait face à des enjeux qui nous interpellent toutes et tous.

Un rôle multifacette à démystifier

En tant que régulateur, l’Autorité est au cœur de l’écosystème financier québécois, un secteur névralgique pour notre économie, qui représente 7 % du PIB du Québec, soit plus de 27,4 G\$.

Nous avons comme raison d’être d’agir pour l’intégrité du secteur financier et de veiller à son bon fonctionnement. Nous servons de manière impartiale et objective tout autant le grand public, que les professionnels, les entreprises et les institutions.

Et ce sont près de 900 employés engagés et mobilisés qui m’appuient au quotidien dans la réalisation de notre mission.

Réglementer, normer

L'Autorité joue un rôle multifacette qui consiste notamment à établir des normes et meilleures pratiques et à développer la réglementation sous-jacente aux 12 lois dont le gouvernement nous a confié l'administration.

Nos activités d'encadrement touchent ainsi en tout ou en partie aux domaines de l'assurance, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôts – à l'exception des banques à charte fédérale – et de la distribution de produits et services financiers.

Au cours des dernières années, le gouvernement nous a également confié des nouvelles responsabilités, soit l'encadrement de la discipline du courtage hypothécaire depuis mai 2020 et depuis février 2021, la surveillance des pratiques commerciales et des pratiques de gestion des agents d'évaluation du crédit, que sont Équifax et Trans Union.

L'étendue de nos responsabilités et le fait que celles-ci soient intégrées au sein de la même organisation constituent un de nos grands points distinctifs par rapport à nos pairs régulateurs canadiens et à de nombreux autres régulateurs ailleurs dans le monde.

Nous bénéficions ainsi d'une vue à 360 degrés sur l'ensemble du secteur financier québécois, ce qui nous offre une perspective très utile notamment dans le cadre de nos réflexions réglementaires.

Autoriser

L'Autorité s'occupe d'inscrire, de certifier et d'agréer les individus et les entreprises qui pratiquent dans le secteur financier. À titre indicatif, dans le domaine de l'assurance, nous comptons l'an dernier près de 240 assureurs autorisés à exercer au Québec, près de 8 400 cabinets et 30 000 représentants. En valeurs mobilières, ils étaient près de 700 courtiers et 37 000 représentants inscrits auprès de l'Autorité.

Nos activités d'autorisations prennent par ailleurs plusieurs autres formes, dont l'octroi de visas pour les prospectus des sociétés et fonds d'investissement qui procèdent à des appels publics à l'épargne. Pour vous donner une idée, au cours de la dernière année, nos équipes ont visé des prospectus établis par des sociétés ayant leur siège au Québec pour des placements totaux de l'ordre de 146 milliards de dollars.

Et ce n'est là qu'une partie seulement de nos activités d'autorisations touchant les émetteurs assujettis et les entreprises inscrites au Québec.

Sensibiliser, assister

Nous prêtons assistance, tant aux acteurs de l'industrie qu'à la population en général, de multiples manières. À titre d'exemple, les agents de notre centre d'information répondent bon an mal an aux questions de près de 100 000 consommateurs et intervenants du secteur financier.

L'éducation financière est également un volet très important de nos activités de sensibilisation. Par diverses initiatives, nous aidons et encourageons les Québécois à être plus diligents dans la gestion de leurs finances personnelles.

Nous faisons ainsi régulièrement des appels à la vigilance, entre autres sur les réseaux sociaux, pour sensibiliser par exemple les consommateurs aux risques liés à l'investissement autonome et particulièrement dans la dernière année aux marchés très volatils et souvent frauduleux des cryptoactifs.

Enfin, nous traitons les plaintes et dénonciations des consommateurs et leur offrons d'agir comme médiateur ou conciliateur auprès des institutions dont ils s'estiment lésés. Notre aide s'étend aussi à l'indemnisation des victimes de fraudes admissibles liées à des produits ou services financiers distribués au Québec.

Surveiller, détecter

Nous conduisons par ailleurs une foule d'activités de surveillance, entre autres à l'égard du respect des normes financières et de la conduite des pratiques internes et commerciales des fournisseurs de services financiers.

Nous surveillons aussi les activités des structures de marché opérant au Québec, dont les bourses, systèmes de négociation parallèle et chambres de compensation et le respect des obligations d'information continue des émetteurs assujettis.

Nous veillons également à détecter les écarts aux normes et meilleures pratiques et les manquements aux lois et règlements. Lorsque des écarts sont constatés, nous réitérons les attentes et accompagnons régulièrement les institutions, les firmes et les individus pour leur permettre de redresser la situation.

Intervenir, sanctionner

En cas d'infraction présumée, nous menons des enquêtes au cours desquelles nous nous adressons souvent aux tribunaux pour obtenir des mesures conservatoires, comme des ordonnances de blocage pour protéger des actifs.

Nous intentons des recours administratifs ou pénaux et cherchons à obtenir des sanctions à la hauteur de la gravité des infractions constatées, incluant parfois des peines d'emprisonnement.

À titre d'exemple, au cours de la dernière année financière, 98 personnes et sociétés ont été sanctionnées pour diverses infractions aux lois que nous administrons, plus de 7 460 000 \$ d'amendes et pénalités ont été imposées et trois individus ont fait l'objet de peines d'emprisonnement.

Monitorer, anticiper

Enfin, pour demeurer pertinent dans nos interventions et nos activités d'encadrement, il nous faut aussi assurer une vigie constante et tenter d'anticiper les nouvelles tendances et enjeux, qu'ils soient d'ordre économique, technologique ou réglementaire.

Pour ce faire, il est fondamental pour nous de maintenir les canaux de communication bien ouverts avec les divers intervenants de l'écosystème financier, et de s'investir dans une foule d'échanges, de consultations et de collaborations.

Dans un monde de plus en plus globalisé, cette facette de notre rôle nous amène aussi à être très actifs au sein des nombreux forums de régulateurs à l'échelle nationale et internationale, là où se discutent et se définissent les meilleures pratiques et principes fondamentaux d'encadrement.

En collaboration avec nos pairs, nous cherchons aussi à identifier les tendances qui émergent aux quatre coins du globe et qui sont, plus que jamais, susceptibles d'avoir une incidence sur le secteur financier d'ici.

Deux tendances lourdes en évolution

C'est ce qui m'amène d'ailleurs à attirer votre attention sur deux tendances lourdes qui nous interpellent particulièrement, en raison notamment de leur ampleur et du fait qu'elles continueront d'affecter notre quotidien pour les années à venir. Je parle ici de la transformation numérique du secteur financier et de la finance durable.

Ceci [Louis sort un téléphone de sa poche], comme vous le savez, n'est pas qu'un simple téléphone, mais plutôt un portail ouvert sur le monde...

De notre téléphone intelligent, on accède aujourd'hui – sans faire le moindre pas – à une multitude de produits et services, dont une offre de plus en plus diversifiée de services financiers dont nous avons tous besoin : des services bancaires, de paiement, de courtage de valeurs mobilières, de gestion de finances personnelles, d'assurance, de comparaison de produits hypothécaires et j'en passe... Ces services nous suivent où que nous soyons. Ils sont personnalisés, disponibles de jour comme de nuit.

Les risques de l'ère numérique

Nos activités de vigie nous ont amenés à dresser certains constats relatifs à ces services numériques dont l'utilisation a explosée avec la pandémie, mais également à l'égard des pratiques de marketing utilisées en ligne pour les promouvoir et à l'influence de ces pratiques et des médias sociaux sur la prise de décision des consommateurs.

D'abord, le numérique est malheureusement un terrain fertile à la fraude : les fraudeurs profitent de l'anonymat du web et d'un accès privilégié à notre quotidien, qu'ils observent facilement à partir de la trace numérique qu'on laisse sans s'en rendre compte derrière soi lorsqu'on navigue sur le web ou qu'on utilise des applications mobiles.

Ensuite, on observe – notamment sur plusieurs plateformes de négociation en ligne – des techniques de marketing numérique reprenant des concepts propres aux jeux vidéo, comme l'attribution de points ou de récompenses en fonction de l'atteinte de certains paliers.

Ces techniques, destinées à influencer la prise de décision des investisseurs, peuvent les amener à poser des gestes qui ne sont pas nécessairement dans leur intérêt, comme s'engager dans des opérations financières incompatibles avec leurs objectifs d'investissement ou encore leur tolérance au risque.

Finalement, les jeunes consommateurs, ceux qui investissent de manière autonome et ceux qui investissent dans les cryptoactifs, adoptent de façon grandissante les médias sociaux comme source d'information, ou trop souvent de désinformation sur les produits et services financiers.

Leurs décisions financières sont ainsi de plus en plus tributaires de « influenceurs » dont l'objectif n'est pas bien souvent d'informer adéquatement leur audience, mais plutôt de générer le plus grand nombre de vues ou de clics, ou de profiter financièrement d'un « buzz » qu'ils contribuent à créer sur des titres ou des cryptoactifs, dans lesquels ils ont eux-mêmes investis.

Fort de ces constats, nous dégagons deux importantes conclusions :

Premièrement, la littératie financière traditionnelle ne suffit plus : les consommateurs doivent maintenant aussi apprendre à utiliser les applications mobiles de façon sécuritaire, reconnaître la fraude en ligne, protéger leurs renseignements personnels, et consentir à leur partage de façon éclairée.

Deuxièmement, la vigilance des consommateurs constitue plus que jamais la première mais surtout la seule véritable ligne de défense face aux risques du numérique.

Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, nous consacrons des efforts importants à l'éducation financière, mais le défi d'aiguiser les réflexes de prudence des consommateurs est colossal.

Sachant que les consommateurs sont bien plus réceptifs aux messages d'éducation financière lorsqu'ils sont déjà engagés dans une démarche d'achat d'un produit financier, j'invite aujourd'hui tous les intervenants de l'industrie financière québécoise à se joindre à nous et à tenter d'intégrer toujours davantage d'éléments de littératie financière dans leurs communications avec leurs clients, spécialement les plus jeunes.

Je suis convaincu qu'un tel effort collectif, dans un monde où la numérisation des services financiers prendra encore davantage d'ampleur, aura à terme un impact extrêmement positif.

Pour une finance durable et résiliente

Par ailleurs, la pandémie n'a pas été uniquement un accélérateur de la transformation numérique du secteur financier. Pour plusieurs, elle a aussi provoqué une véritable prise de conscience de l'importance de la finance durable, et du fait que des risques non financiers, comme les changements climatiques et les événements météo qui en découlent, peuvent rapidement se transformer en risques financiers.

Quand on parle de finance durable, on fait référence à l'ensemble des activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, comme moyen de promouvoir une croissance économique durable, et la stabilité à long terme du système financier.

La corrélation entre la valeur à long terme d'une entreprise et la prise en compte dans ses activités des facteurs ESG, fait maintenant l'objet d'un large consensus.

Un autre consensus qui se dégage avec encore plus d'acuité aujourd'hui est à l'effet que pour faire face aux changements climatiques, plusieurs entreprises – voire des pans entiers de l'économie – doivent s'inscrire dans un mouvement de transition vers la carboneutralité.

Le secteur financier ne pourra résoudre pas à lui seul l'enjeu des changements climatiques, mais il joue un rôle absolument essentiel pour soutenir l'économie réelle, et accélérer la nécessaire transition.

L'Autorité contribue elle aussi activement, à sa façon, aux efforts pour favoriser l'émergence d'un secteur financier durable et plus résilient.

À titre d'exemple, nous étions avec nos collègues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières parmi les tout premiers régulateurs en valeurs mobilières à travers le monde à proposer des obligations spécifiques pour permettre aux investisseurs d'avoir accès à de l'information complète, uniforme et comparable en ce qui a trait aux questions climatiques.

En parallèle, face à l'émergence de nouvelles classes d'actifs, notamment des fonds d'investissement dits « verts », « responsables » ou « durables », nous portons une attention de plus en plus grande au risque d'écoblanchiment. Les investisseurs doivent pouvoir compter sur de l'information de qualité pour prendre des décisions d'investissement éclairées.

Nos actions en matière de finance durable visent aussi à faire évoluer les pratiques de gouvernance pour qu'elles répondent encore mieux aux enjeux d'aujourd'hui, et à ceux de demain.

Nous exigeons depuis plusieurs années maintenant que les émetteurs non émergents mettent en lumière la représentation des femmes au sein de leur conseil d'administration, et de leur équipe de haute direction.

Cet éclairage spécifique que nous avons requis a permis de mieux outiller les investisseurs dans leur prise de décisions d'investissement et dans l'exercice de leurs droits de vote et, indirectement, à favoriser la nomination de plus de femmes au sein des instances décisionnelles des entreprises.

Dernièrement, nous avons mené des consultations ciblées pour cerner l'évolution récente des pratiques de gouvernance dans les entreprises et mieux comprendre les nouveaux besoins d'information des investisseurs. Ces échanges ont nourri une importante réflexion que nous menons en ce moment sur la diversité au sein des conseils d'administration et dans les postes de haute direction.

Il n'est plus à démontrer aujourd'hui que la diversité, sous ses nombreux aspects, favorise l'expression de perspectives et de points de vue différents, et contribue à mitiger le risque de développer une « pensée de groupe » au sein des conseils d'administration.

Par ailleurs, est-ce vraiment notre rôle comme régulateur d'agir pour favoriser une plus grande représentation de tous les groupes sous représentés? Est-ce que l'encadrement réglementaire ne devrait pas plutôt servir à offrir un éclairage sur la profondeur de la réflexion des administrateurs et des dirigeants en matière de diversité, et l'efficacité des stratégies mises en œuvre pour la promouvoir?

Ce sont là deux exemples de questions difficiles auxquelles nous devons trouver des réponses au cours des prochains mois, des questions qui illustrent bien par ailleurs toute l'importance que revêt actuellement la considération des facteurs ESG, tant pour nous comme régulateur, que pour toute entreprise gravitant de près ou de loin dans l'écosystème financier.

J'ai qualifié tout à l'heure la finance durable de tendance lourde. Je nous invite aujourd'hui à travailler tous ensemble pour que d'ici 5 à 10 ans, nous n'en parlions plus comme une tendance, mais bien comme une réalité.

Conclusion

Alors je vais m'arrêter là-dessus. J'espère vous avoir intéressé et interpellé quant au rôle que nous jouons.

Ultimement, à travers chacun de nos gestes, nous veillons à ce que le secteur financier demeure intègre, efficient et surtout digne de la confiance du public. Dans le contexte de l'évolution constante du secteur financier, la réalisation de notre mission constitue un défi perpétuel mais un défi extraordinairement stimulant.

Je vous remercie de votre attention.